

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0045

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant à l'Association France Technopoles entreprises innovation**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 4 mai 2000, la Communauté urbaine a décidé de son adhésion à l'Association France technopoles entreprises innovation.

Cette association a pour objet de promouvoir les concepts de technopoles, centres européens d'entreprises et d'innovation et incubateurs comme outils de développement économique à partir de l'innovation, ainsi que de faire connaître l'action de ses membres et de valoriser leur image.

Les statuts de l'association prévoient que les personnes morales membres sont représentées à l'assemblée générale. Il convient donc de désigner un représentant de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 4 mai 2000 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Pierre-Alain Muet en tant que représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de l'Association France technopoles entreprises innovation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,